

Citoyenne

FLOIRAC



VILLE  
DE  
FLOIRAC

# CONSEIL DE QUARTIER

**DRAVEMONT/BOURBON/BLUM**

Mercredi **24 février 2021**

## COMPTE RENDU

### INTERVENTION DE JEAN-JACQUES PUYOBRAU

*Maire de Floirac*

Monsieur le Maire est heureux de pouvoir renouer avec cette cellule de base de la démocratie locale que représente les conseils de quartier. Il se déroule pour la 1<sup>ère</sup> fois en visioconférence en raison des conditions sanitaires.

### INTERVENTION D'ALEXANDRE BOURIGAULT

*1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, délégué aux Finances, aux Ressources Humaines, à l'Administration générale, à la Démocratie participative et à l'Agenda 21*

Monsieur BOURIGAULT présente la nouvelle organisation des conseils de quartier. Les nouvelles modalités seront les suivantes :

- **Création d'un 5<sup>ème</sup> quartier** : afin de créer des quartiers plus homogènes, porteurs d'intérêts communs, l'équipe municipale a souhaité créer un 5<sup>ème</sup> conseil de quartier en scindant le quartier Blum/Bourbon/Dravemont en deux quartiers distincts : Dravemont et Bourbon/Blum. Ainsi, il existe désormais 5 conseils de quartier sur la ville : Blum/Bourbon, Rives de Floirac, Jaurès/Les Etangs, Les Plateaux et Dravemont.

- **Mise en place d'un comité d'animation par conseil de quartier** : Il sera composé de 5 habitants du quartier, d'associations locales élus pour une durée de 1 an. Il participera à l'animation du quartier, au lien social et sera un lieu de débat, d'échanges et d'idées sur le mieux vivre ensemble. Il participera à l'élaboration des ordres du jour et pourra se réunir à intervalles réguliers pour proposer et élaborer des projets.

Ce que nous proposons, c'est de mettre en place un laboratoire d'idées, de propositions et de productions de projets citoyens, des espaces ressources pour le portage des projets citoyens dans les quartiers.

- **Un élu référent par quartier** : un élu référent par quartier sera identifié pour accompagner le comité d'animation tout au long des réunions de travail et suivre les projets soumis lors des conseils de quartier.

- **Création de permanences de quartier** : menées par l'élu référent, les permanences permettront de faire remonter les difficultés rencontrées au quotidien sur le quartier mais aussi de proposer des projets.

- **Mise en place d'un budget participatif par quartier** : un budget sera attribué et mobilisable à l'échelle du quartier.

### **INTERVENTION DE SOPHIE PICAMAL**

*Cheffe de projet renouvellement urbain à Bordeaux Métropole*

Madame PICAMAL propose un point d'avancement du projet de renouvellement urbain et un retour sur les derniers ateliers de concertation.

## **1. Les réalisations à ce jour**

### **La rénovation de Blaise Pascal Corneille**

- Première étape de la restructuration de la résidence : Rénovation des façades, rénovation des parties communes, aménagement du sous-sol...



## Le square Allende (le « petit parc »)



- Premier aménagement réalisé dans le cadre du renouvellement urbain. Fortes attentes des habitants et espace symbolique situé au coeur du quartier.
- Des phases de dialogue avec les habitants et usagers qui ont rythmé la conception du projet pour définir les aménagements à réaliser.
- Déroulement du chantier : nov 2019 – nov 2020 (avec interruption du chantier due à la crise sanitaire).

Retour sur la démarche de concertation :

3 ateliers participatifs avec les habitants du quartier pour dessiner le futur Square.



## **Le démarrage du chantier du nouveau groupe scolaire**

Le projet :

- Regroupement des écoles Mauriac et Camus dans un nouveau groupe scolaire, qui offrira aux enfants un environnement de qualité, à proximité immédiate du parc du Rectorat.
- Bâtiment conçu pour répondre aux enjeux environnementaux (performance énergétique, matériaux biosourcés...)
- Un objectif de mutualisation et d'ouverture sur le quartier (des espaces ouverts hors temps scolaire pour les habitants du quartier).

**Le calendrier** : Avril 2021 à Septembre 2022. Pendant environ deux ans, la maternelle Mauriac occupera des locaux modulaires.



Des espaces publics aux alentours du nouveau groupe scolaire qui seront également réaménagés :

- Phase 1 de « l'axe Est-Ouest », depuis l'avenue Allende jusqu'au parvis du nouveau groupe scolaire.
- Des temps d'échanges initiés au mois de décembre avec les habitants et usagers pour concevoir ces aménagements.

## **2. Les projets sur 2021-2022**

### **La reconstruction du magasin Lidl**

Le projet : Démolition-reconstruction du magasin Lidl. Magasin plus grand, plus fonctionnel, avec requalification des abords et des accès.

Le calendrier : Dates prévisionnelles du chantier : Novembre 2021 à Juillet 2022.

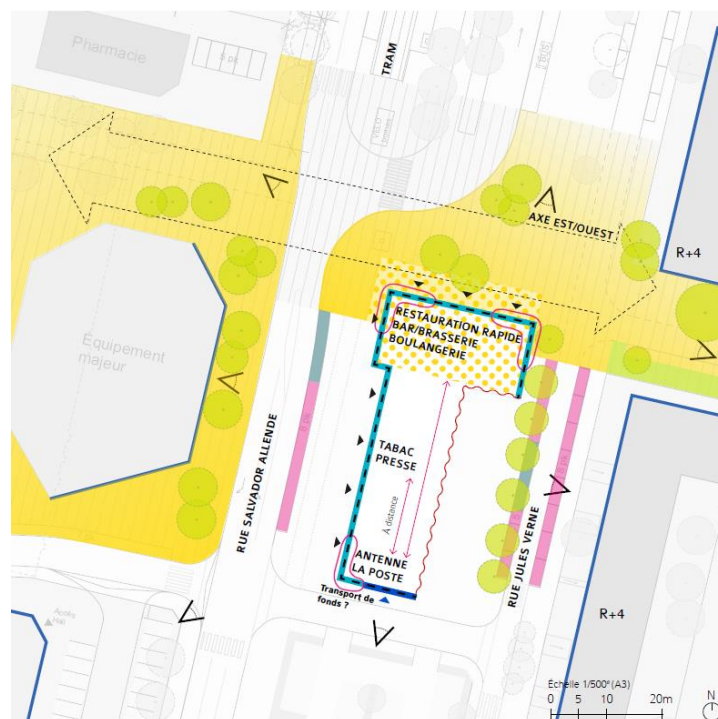


## La reconstruction des commerces de proximité

Le projet : Construction d'un nouveau bâtiment pour reconstituer une offre de commerces de proximité sur le quartier en remplacement de la galerie commerciale actuelle.

Le calendrier : Dates prévisionnelles : Travaux en 2022, Ouverture en 2023.

- Choix du projet architectural en cours
- Contacts à venir avec les commerçants pour étudier les possibilités de transfert.



## **Une nouvelle Maison des Initiatives**

Point d'information et lieu ressource sur le projet de renouvellement urbain.  
Animateur : Benoît Guillet

- Implantation provisoire dans la galerie commerciale (Fabrique Citoyenne + utilisation du local « Primeur »)
- A terme : un nouveau bâtiment modulaire, près de l'arrêt de tram, pour accueillir les habitants, les partenaires... Lieu de réunions, d'informations, et de co-construction de projets.

### **INTERVENTION DE BORIS CALLEN**

Chargé de mission mobilisation citoyenne

## **Dénomination du square de Dravemont**

Monsieur CALLEN rappelle l'histoire de la dénomination du square Dravemont et présente les modalités du vote à venir.

Au cours des ateliers participatifs avec les habitants du quartier visant à dessiner le futur square, la question de la place des femmes dans l'espace public a été un des thèmes abordés. Ces échanges se sont inscrits dans le cadre d'une étude menée par l'association genre et ville. Cette étude a exploré la question du genre dans la ville et les usages notamment dans l'espace public avec comme objectif de travailler à plus de mixité et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Il a ainsi été convenu que ce serait un beau symbole de donner un nom de femme à ce nouvel espace public, sachant que les noms de rues ou de places sont très majoritairement des noms d'hommes.

A l'occasion des cafés citoyens, le conseil citoyen de Dravemont a récolté auprès des usagers du quartier leurs propositions de noms pour le parc.

Une liste d'une trentaine de noms a été transmise. Les noms qui existent déjà sur la ville seront retirés comme par exemple Simone de Beauvoir ou Flora Tristan. Les noms restants seront soumis au vote avant cet été de 2 façons :

- 1 urne sera installée à la Fabrique Citoyenne afin que les habitants du quartier puissent se mobiliser
- Il sera également possible de voter en ligne via le Facebook de la ville.

Pour aider aux choix chaque nom sera accompagné d'une photo et d'une courte biographie.

A l'issue du vote, la personnalité qui aura obtenu le plus de voix sera sélectionnée.

### **INTERVENTION DE ISAAC BAGAYOKO**

Coordonnateur du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et Responsable du Service Médiation

Monsieur BAGAYOKO présente le service médiation et ses actions.

#### **Qu'est-ce que la médiation à la ville de Floirac ?**

L'objectif de la médiation à la ville de Floirac est de proposer à la population un service d'agents municipaux pouvant être un intermédiaire dans le cadre d'un conflit, d'un accompagnement, d'une difficulté, d'un projet ou d'une action...

4 médiateurs interviennent sur la commune du lundi au vendredi jusqu'à 18h, excepté le mardi jusqu'à 20h30. Les horaires de présence des équipes peuvent être adaptés en fonction de la situation du moment.

Les médiateurs interviennent sur le terrain et sont en capacité de participer à l'acte de médiation pour :

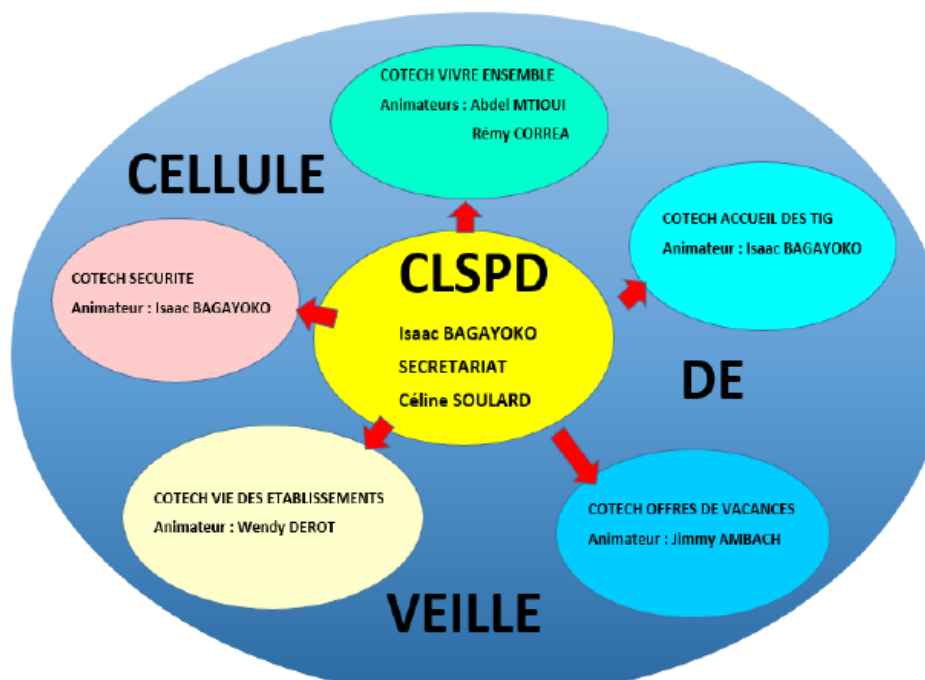
- aller à la rencontre des personnes qui se regroupent dans les espaces publics ;
- intervenir dans le cadre de conflit de voisinage ;
- informer, voire orienter vers les services compétents au gré des demandes des populations ;
- accompagner les émergences citoyennes ;
- maintenir ou rétablir le lien avec les populations y compris les plus fragilisées.

#### **La médiation en quelques chiffres**



## Le lien avec le CLSPD

- Engager une démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique ;
- Mener une action de médiation se situant dans le cadre de la négociation et du dialogue qui s'applique selon la législation pénale ou civile et qui respecte les règles ou règlements de la vie collective ;
- Repérer les lieux de regroupements sur la Commune, entrer en contact, dispenser des messages de prévention, mais aussi de "rappels à la loi" lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Réaliser une intervention, en amont ou en aval avec d'autres intervenants, notamment dans les champs de la prévention, de la sécurité, de l'intégration ou du travail social et particulièrement l'accompagnement de la population vers les services publics ;
- Participer à la constitution et au fonctionnement d'un réseau de professionnels : mise en réseau des acteurs de terrain ;
- Interpeller les partenaires concernés, notamment les travailleurs sociaux, pour les situations de détresse.





**Jérôme RIVES**  
Responsable de la Police Municipale

Monsieur RIVES présente les actions d'apaisement des quartiers.

Fort d'un partenariat avec la Police Nationale ainsi que le service médiation, encadré par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, nos équipes échangent et collaborent chaque jour sur les stratégies territoriales en matière de tranquillité publique, sur les modes opératoires d'intervention et la gestion des questions de proximité.

L'objectif étant, chacun dans nos domaines de compétence, d'améliorer la tranquillité publique et le cadre de vie.

Apaiser un quartier passe avant tout par une notion de service publique que l'on doit par sa qualité rendre.

L'apaisement dans les quartiers passe par la prise en compte systématique des doléances par une écoute attentive, le retour fait au requérant après intervention, la multiplication des patrouilles pédestres, le dialogue avec « les jeunes » pour éviter la rupture, le tout avec pédagogie sans pour autant éluder le volet coercitif si nécessaire.

En cette année si particulière liée à la pandémie, nous avons multiplié les contacts pour expliquer les règles de confinement, mis à disposition des attestations dérogatoires de déplacement, expliqué et dialogué.

Apaiser un quartier, c'est aussi traiter le cadre de vie sur le volet salubrité publique en faisant retirer les véhicules ventouses par exemple.

A ce titre, outre les véhicules traités sous le prisme du code de la route, nous avons cette année été précurseur en matière de gestion des épaves non-identifiables en la définissant comme un bien meuble et en conventionnant avec une société qui se charge à notre demande de l'enlèvement et du recyclage de ces véhicules. Cette procédure a permis d'apaiser les manifestations de mécontentement de riverains excédés par la pollution visuelle que représentait l'accumulation de ces véhicules abandonnés.

Apaiser un quartier c'est également, écouter, accompagner et travailler avec les habitants dans leur réflexion en matière de prévention routière.

L'installation des radars pédagogiques notamment est un exemple de collaboration étroite avec les habitants, tant sur l'emplacement choisi que sur l'exploitation des données (flux de circulation, vitesse, véhicules...) qui seront analysées et partagées.

## QUESTIONS DIVERSES ET REPONSES

- **Lors de la démolition du clos des vergnes, le futur ensemble immobilier reste-t-il sur la parcelle identique ou s'étend-t-il vers la parcelle bleue (actuellement parcelle espace vert) ?**
  - ⇒ La reconstruction ne se fera pas exactement sur la même emprise que les logements actuels. Elle se fera plus au sud, vers la rue La Fontaine.
- **Les maisons de la résidence les courtilles donnant sur l'espace vert sans vis à vis auront-elles des habitations très proche donc un vis-à-vis ? La résidence est mitoyenne du clos des vergne donc qui donne sur l'espace vert entre l'actuel clos des vergnes et la passerelle bleue (parking Aquitanis) ?**
  - ⇒ A la place de la résidence Clos des Vergnes, il est prévu des maisons individuelles qui seront construites un peu plus au sud que l'emprise actuelle de Clos des Vergnes, vers la rue La Fontaine.
- **Durant la phase travaux du Lidl un passage sécurisé est-il prévu pour les collégiens de Georges Rayet qui empruntent ce chemin (actuellement ils longent le Lidl) pour accéder à la passerelle ? Durant les travaux ils devront couper dans le centre commercial ?**
  - ⇒ Nous n'avons pas encore le détail du déroulement du chantier, mais il est probable effectivement que l'emprise du chantier couvre la totalité de la parcelle de Lidl, dont la rue qui longe actuellement l'arrière du magasin et qui est privée (rue La Fontaine). Il faudra alors emprunter les autres rues (Corneille, Blaise Pascal).
- **La résidence des courtilles est limitrophe du clos des vergnes. Il existe un espace vert entre le clos des vergnes et la passerelle bleue. Cet espace est-il maintenu ?**
  - ⇒ A la place de la résidence Clos des Vergnes, il est prévu des maisons individuelles qui seront construites un peu plus au sud que l'emprise actuelle de Clos des Vergnes, vers la rue La Fontaine, mais qui ne seront pas accolées directement aux maisons existantes de la résidence des Courtilles.

- **A la fin des travaux de l'école Blum des dispositions seront-elles prises dans la rue Léon Blum pour faire respecter le sens unique, la vitesse limite et le stationnement des véhicules ?**
  - ⇒ Les dispositifs de sécurité sont actuellement à l'étude. Les Riverains seront associés à la discussion.